

Bulletin Réponse

(à nous retourner avant le 28 novembre 2022)



Participera(ont) à l'Assemblée Générale du lundi 5 décembre 2022

Nombre de participants
(Limité à deux personnes)

Ou Donne pouvoir à :, également adhérent(e),
pour me représenter et prendre part aux délibérations et votes de l'Assemblée Générale
du 5 décembre 2022. Fait à le Signature :

participera(ont) à la soirée «Magie» (à cocher obligatoirement pour valider votre présence)



19 h Assemblée Générale, suivie d'un cocktail dînatoire avec une animation "Close-up & mentalisme"
Au Palais Le Grand Large • 1 quai Duguay-Trouin • 35400 Saint-Malo

À nous retourner avant le 28 novembre par courrier ou par mail : ag2022@ogifrance.fr